

A retenir

Flavescence dorée	Date du 2 ^{ème} traitement obligatoire dans les zones à 3 traitements obligatoires dans la période du 15 juin au 1 ^{er} juillet
Oïdium	Période de forte réceptivité de la vigne jusqu'à fermeture de la grappe
Mildiou	Indice de risque stable

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71) en secteurs tardifs et/ou parcelles tardives, à « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77). Ce dernier est le stade dominant.

Sur les parcelles fortement touchées par le gel : les stades phénologiques observés peuvent atteindre « pleine floraison » (stade 23 ou I ou BBCH 65) voire « nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71).

FLAVESCENCE DOREE ET SON VECTEUR, *Scaphoideus titanus*

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2017, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelles en parcelles ; dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort ;
- par le matériel de multiplication ; la transmission de la flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée

Vignoble régional

Des larves (stade L1 à L4) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus* sont encore observées avec des effectifs variables selon les parcelles. Les 1^{ers} symptômes sont visibles au vignoble.



Larves de *Scaphoideus titanus* L1 et L3

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 2^{ème} traitement obligatoire est à réaliser jusqu'au 01 juillet soit 15 j après la 1^{ère} application pour les zones à 3 traitements obligatoires dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_cle038be8.pdf

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 01 juin et le 01 juillet.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Vignoble régional

Le vol d'eudémis de 2^{ème} génération se poursuit dans les zones précoces et moyennes et démarre dans les secteurs tardifs des vignobles audois et gardois.

Le seuil de nuisibilité (de 5 à 10 pontes pour 100 grappes) est dépassé dans certaines parcelles.

Aude

Des dépôts de pontes d'eudémis sont observés en toutes zones du département.

Les 1^{ères} éclosions et perforations sont observées en zones précoces.

Des captures de papillons de cochylys sont observées dans le secteur du Limouxin.

Les 1^{ères} pontes sont observées sans dépassement de seuil.

Gard

Cette semaine de nouveaux dépôts de pontes d'eudémis sont observés sur tous les secteurs du département. Selon la précocité des secteurs sensibles on observe des pontes fraîches, pontes en évolution et le stade tête noire.

Hérault

Des pontes d'eudémis fraîches et en évolution sont observées dans les zones précoces et moyennes.

Les 1^{ères} pontes au stade tête noire et les toutes 1^{ères} larves sont visibles en zones précoces.

Des captures d'eulia sont observées.

Pyrénées Orientales

Les dépôts de pontes d'eudémis sont toujours observés sur le secteur de la Plaine (Nord et Sud Tech), le Cru Banyuls, les Aspres 1^{ers} coteaux et la Moyenne Vallée de l'Agly. A ce jour, l'intensité de ces dépôts de pontes peut être qualifiée de faible à moyenne. Les 1^{ers} dépôts de pontes sont visibles sur les Haute Vallée de l'Agly et Fenouillèdes Vallée.

Les 1^{ères} éclosions et perforations sont observées en zones précoces.

OIDIUM

Vignoble régional

Evaluation du risque

Très grande réceptivité des grappes jusqu'à leur fermeture. Après ce stade, cette sensibilité décroît pour devenir nulle à la véraison. Les observations sont à poursuivre.

Aude

La fréquence et l'intensité des symptômes continuent de progresser sur les parcelles atteintes. Le nombre de parcelles présentant des symptômes sur feuilles et sur grappes augmente notamment pour les parcelles peu sensibles.

Gard

Sur l'ensemble du département, des symptômes sont visibles sans progression notable sur grappes. La grande majorité des parcelles restent saines à ce jour.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles et grappes dans toutes les unités agroclimatiques.

La maladie est présente essentiellement sur Carignan, cépages sensibles (Chardonnay...), dans les parcelles à historique oïdium important et localement sur cépages/parcelles non sensibles.

Son évolution, cette semaine, est globalement faible sauf dans les situations sensibles où les fréquences sur grappes peuvent être très importantes.

Pyrénées-Orientales

L'oïdium continue sa progression sur tous cépages et en toutes zones. Les symptômes sont visibles sur feuilles et sur grappes avec des fréquences et des intensités variables selon les parcelles.

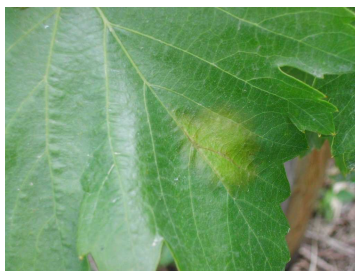
Mesures prophylaxiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet.

MILDIOU

Vignoble régional

L'indice du risque mildiou est stable.



Aude

On ne constate pas d'évolution notable. Les parcelles gelées fin avril semblent être les plus affectées. Les données issues de la modélisation (Milstop) arrêtées le 18 juin nous indiquent toutefois que les conditions météorologiques de la semaine passée sont susceptibles d'avoir générées de nouvelles contaminations secondaires de faible intensité. Les symptômes issus de ces contaminations pourraient être observables dès le 26 juin.

Gard

Les pluies du 16 juin ont engendré des contaminations et/ou des repiquages sur les secteurs concernés par cet épisode (Sommiérois, Costières, Bassin Alésien et Uzège). L'extériorisation des symptômes est attendue dès le milieu de cette semaine. A ce jour, le vignoble est globalement sain, on note une légère augmentation des symptômes sur feuilles (taches isolées). Ponctuellement quelques symptômes de « rot brun » sont observés.

La modélisation MILSTOP arrêtée au 18 juin, indique de nouvelles contaminations secondaires sur les stations de Montfrin et Pont Saint Esprit suites aux conditions météorologiques enregistrées entre le 12 et le 18 Juin. Les sorties correspondantes à ces contaminations sont attendues à partir du 27 Juin.

Hérault

De nouveaux symptômes sur jeunes feuilles sont observés durant toute la semaine écoulée à des fréquences parfois très élevées.

Ils sont notés essentiellement dans les unités agroclimatiques de la Vallée de l'Orb-Lodévois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais.

Des repiquages sur grappes (faciès rot gris et rot brun) sont observés dans les unités agroclimatiques de la Vallée de l'Orb-Lodévois, de la Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais.

Du mildiou mosaïque est visible localement dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et dans le Nord Montpelliérais.

La situation est toujours très hétérogène selon les unités agroclimatiques et même à l'intérieur de chacune d'elle.

La maladie est en progression essentiellement sur feuilles mais aussi localement sur grappes dans la Vallée de l'Orb-Lodévois, la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

Un gradient croissant de la maladie est observé d'ouest en est.

D'après la modélisation (Milstop) arrêtée au 18 juin, les conditions météorologiques enregistrées entre le 12 et le 18 juin engendrent des contaminations secondaires potentielles sur la majorité des stations. Les sorties de symptômes des contaminations secondaires correspondantes sont attendues à partir du 25 juin.

-

Pyrénées-Orientales

La maladie est toujours présente dans le vignoble départemental.

De nouveaux symptômes sur feuilles (taches d'huile et mosaïque) apparaissent dans les secteurs où les foyers sont déjà présents.

Des symptômes sur grappes « rot gris et rot brun » sont visibles dans les secteurs où le mildiou est présent depuis le début de la campagne.

Mesures prophylactiques

Les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entrecoeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

BLACK-ROT



Symptômes sur feuille



Symptômes sur baies

Aude

De très rares symptômes sur feuilles sont observés localement sur l'ouest du département.

Gard

Les pluies du 1^{er} juin et du 3 juin ont engendré des contaminations. De nouveaux symptômes, sur feuilles et sur grappes, sont observés depuis la fin de la semaine dernière en faible fréquence dans le bassin Alésien, l'Uzege, les Costières, le Sommiérois et la Vallée du Rhône Sud. Dans la Vallée du Rhône Nord la fréquence des symptômes est plus importante mais reste globalement d'intensité faible.

L'intensité de l'évènement pluvieux du 15 juin peut avoir engendré des contaminations par projection sur les grappes, l'extériorisation des symptômes est attendue en milieu de semaine prochaine (soit autour du 29 Juin).

Hérault

Peu de nouveaux symptômes sont observés sur feuilles.

Peu à pas d'évolution de la maladie.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sont toujours observés sur les zones historiques des vignobles des Albères et du Vallespir. D'autres taches sont encore observées sur la zone des Aspres 1^{ers} Coteaux (Fourques). Ces taches sur feuilles peuvent être d'une intensité moyenne à importante sur certaines parcelles.

CICADELLE VERTE

Aude/ Hérault / Pyrénées-Orientales

Des larves de cicadelles vertes sont observées sur les parcelles de référence. Leur nombre est faible voire en légère augmentation dans l'Aude mais le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles) est loin d'être atteint.

Des symptômes de grillures sont visibles sur les pourtours des feuilles



Cicadelle verte

ERINOSE

Vignoble régional

Quelques parcelles du réseau présentent des symptômes épars.

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

MALADIES DU BOIS

Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont très localement visibles avec de faible fréquence. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

POURRITURE GRISE

Hérault

Peu de symptômes sur feuilles sont observés.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.